



FORMATION

Protection contre les chutes

Clientèle visée

Toutes les personnes impliquées dans la réalisation ou la supervision de travail en hauteur. Il peut s'agir de la direction, des superviseurs, des travailleurs ainsi que des membres du comité local de santé et de sécurité.

Méthode pédagogique

- Un exposé magistral assisté de diapositives;
- Un forum de discussion autour d'un thème;
- Des exercices pratiques comprenant l'utilisation de l'équipement.

Durée

Une séance théorique de 3 heures ainsi qu'une séance d'exercices pratiques de 1 heure, pour un total de 4 heures de formation.

Nombre de participants

Un maximum de 12 participants.

Évaluation des apprentissages

Chaque participant doit réussir un questionnaire d'évaluation à la fin du cours.

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable à la protection contre les chutes ;
- Inspecter et utiliser, dans les règles de l'art, les principaux équipements individuels pour la protection contre les chutes.

Contenu de la formation

VOLET THÉORIQUE

- La réglementation;
- Les dangers liés au travail en hauteur;
- L'élimination ou le contrôle des dangers liés au travail en hauteur;
- Les méthodes d'avertissement et les barrières;
- Les échelles et autres équipements semblables;
- Les équipements de protection contre les chutes disponibles sur le marché;
- Inspecter et utiliser, dans les règles de l'art, les principaux équipements individuels pour la protection contre les chutes.

VOLET PRATIQUE

- Le matériel de protection individuelle contre les chutes :
 - ♦ L'inspection des équipements,
 - ♦ Les limites d'utilisation,
 - ♦ L'ajustement du harnais.